



GRANDE DISTRIBUTION

Contactez la FGTA-FO

> Dejan Terglav
 Secrétaire général
 Courriel : dejan.terglav@fgta-fo.org

Paris, le 29 août 2018

La FGTA-FO réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie familiale des salarié(e)s

Une vingtaine de députés de la majorité se prononcent pour l'ouverture des commerces le dimanche et annoncent vouloir aller encore plus loin que la législation en vigueur, ce qui impliquerait de libéraliser davantage le travail du dimanche au détriment des salarié(e)s des secteurs de la distribution alimentaire.

« *Le consommateur a changé sa façon de consommer. Les gens travaillent de plus en plus tard, passent plus de temps dans les embouteillages et veulent passer plus de temps en famille* », complète le député Gregory Besson Moreau pour justifier la nécessité de commerces ouverts le dimanche.

Effectivement, Monsieur le député, **les salariés du commerce alimentaire, qui travaillent déjà le samedi, voudraient bien eux aussi passer plus de temps avec leur famille le dimanche.**

Le rapport André Marcon, qui a été publié en mars dernier sur la revalorisation commerciale des villes petites et moyennes, propose de *supprimer dans les magasins de moins de 3000 m² la règle de fermeture du dimanche à 13 h, sous condition d'un accord collectif préalable ; de donner la liberté à chaque entreprise et à chaque établissement de choisir ses jours et heures d'ouverture, sous réserve de contreparties négociées avec le personnel ; de favoriser l'ouverture des commerces le midi.*

Dans sa résolution générale du congrès de Saint-Malo, la FGTA-FO a fermement réaffirmé son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés. Elle reste opposée à l'ouverture du dimanche et des jours fériés des entreprises de la grande distribution, des commerces et services, même si le législateur a permis l'élargissement de ces autorisations.

Rappelons L'article L3132-3 du code du travail : Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche.

Pour la FGTA-FO c'est NON à l'extension du travail des salarié(e)s le dimanche

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr